

Image not found or type unknown



Eligibilité contrat cae / dérogation

Par **lolodeco_old**, le **23/10/2007** à **11:45**

Actuellement à la recherche d'un emploi, j'ai été contacté par mon ancien employeur pour savoir si j'avais le droit de refaire un contrat CAE. Ma conseillère ANPE me dit que non car je n'ai pas 24 mois d'inscription à l'ANPE. J'aimerais en savoir plus et savoir si je n'ai pas le droit à une dérogation pour faire ce type de contrat.
Merci d'avance de votre sollicitude.